

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Affaire suivie par Jacqueline LE TOUZIC
☎ 02.40.41.47.75
☎ 02.40.41.47.50

Nantes, le 13 JAN. 2011

<p align="center">Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale</p>
--

Nom du pétitionnaire : Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (SELA), dont le siège social est situé 18 rue Scribe BP 80312 44003 NANTES Cedex .

Nature et adresse du projet : Aménagement de la ZAC Certé-Océane-Acacias sur la commune de TRIGNAC

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 13 septembre 2010.

Depuis le **13 novembre 2010**, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD